

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE DE DIRECTION  
Séance du 04 juillet 2018

Date de convocation :  
Le 14 juin 2018

Nombre :  
- délégués titulaires : 18  
- de présents : 9  
- de votants : 9  
  
- délégués suppléants : 12  
- de présents : 1  
- de votants : 1

N° d'inscription de l'acte  
soumis à l'obligation de  
transmission au Représentant  
de l'État :  
II/018/18

Secrétaire de Séance :  
M. Pierre LABONTÉ

Nos Réf : PL/IC

OBJET : Plan d'actions « Slow  
Tourisme ».

Ainsi fait et délibéré en  
séance les jours, mois et an  
suscits.  
La Présidente,  
Élisabeth GONDY



La Présidente :  
-Certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte ;  
-Informe que la présente  
délibération peut faire  
l'objet d'un recours devant le  
tribunal administratif dans un  
délai de 2 mois à compter de  
sa date de réception en Sous-  
Préfecture.

L'an deux mille dix-huit, le quatre juillet à seize heures trente, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Madame Élisabeth GONDY**, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le quatorze juin 2018.

Étaient présents en qualité de délégués communautaires (07) :

Mme Élisabeth GONDY ; Mme Geneviève MANNARINO ; Mme Marie-Andrée CHOTEAU ; Mme Valérie TOMSON ; Mme Renée STIÉVENART ; M. Didier JOVENIAUX ; M. Mattéo GUALANO.

Étaient présents en qualité de personnes qualifiées titulaires (03) :

M. Vincent DOCHEZ ; M. Vincent HADOT ; Mme Monique DESSENSIS.

Étaient absents, excusés (08) :

M. Laurent DEGALLAIX ; M. Grégory LELONG excusé ; M. Guy HUART ; Mme Marie-Geneviève DEGANDSART ; M. Joël SOIGNEUX ; Mme Isabelle CHOAIN ; Mme Laurence PÉAN ; M. Bruno FONTAINE.

\*\*\*\*\*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un Office de Tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 1<sup>er</sup> et 4 ;

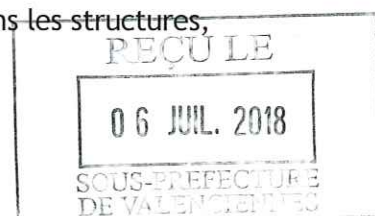
Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;

Vu le Budget Primitif 2018 et le Plan d'actions 2018 approuvés par le Comité de direction du 20 Décembre 2017,

Constaté que la démarche menée dans le cadre du « Club Affaires » a permis le déploiement d'actions satisfaisantes, il est proposé la création d'un club « Slow Tourisme » regroupant des socioprofessionnels intéressés au développement de la filière du « tourisme vert » : propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes, prestataires de loisirs de plein-air, plaisanciers, loueurs de vélos, restaurants, associations, ...

L'objectif de ce club réunissant prestataires publics sera la co-construction d'un plan d'action permettant le développement de la filière sur le territoire, autour de plusieurs pistes :

- Investissements numériques dans les structures,



- Stratégie de promotion
- Accompagnement technique pour la création de nouveaux services
- Création de nouvelles animations.

Ce plan d'action spécial a pour but le développement du tourisme autour de valeurs fortes (partage avec les habitants, consommation locale), par le biais de la valorisation des randonnées et promenades (pédestre, cyclistes ou sportives), et pour l'amélioration de l'attractivité des prestataires touristiques et culturels du territoire par l'amélioration de leur offre de service.

Le plan d'action proposé ci-après a fait l'objet d'échanges avec plusieurs prestataires et d'un travail d'analyse de Valenciennes Tourisme sur les marchés et avec ses partenaires institutionnels.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 04 juillet 2018,

- D'approuver les actions « Slow Tourisme » suivantes :
  - Réalisation d'un document promotionnel « Slow tourisme » de valorisation des plus beaux itinéraires de promenade du territoire et des prestataires touristiques et culturels à proximité,
  - Organisation de 3 sessions d'une heure trente de formation auprès des prestataires sur les clientèles néerlandaises, belges et allemandes (bases linguistiques, habitudes alimentaires), par un spécialiste de ces clientèles,
  - Organisation de 3 sessions d'une heure trente de formation auprès des prestataires sur les itinéraires de promenade valorisés dans le document promotionnel, par un personnel de l'Office de Tourisme,
  - Acquisition de 6 vélos à assistance électrique pour mise en location par les services de Valenciennes Tourisme & Congrès,
  - Acquisition de matériel d'entretien des vélos et de trousse de premier secours pour mise à disposition auprès des prestataires volontaires,
  - Signature d'une convention de partenariat avec le port de plaisance Val'Escaut (Cf. délibération n°II/019/2018).

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**APPROUVE :**

- Les actions « Slow Tourisme » citées ci-dessus.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Fait à Valenciennes, le 04 juillet 2018

La Présidente,  
Élisabeth GONDY